

Bulletin mensuel n° 56
14 avril 1999

<http://www.fen.fr/~sien>

Congrès Une exigence réaffirmée pour obtenir le corps unique

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 56

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI. EN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI. EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Editorial

Un cap à tenir

Notre congrès, qui s'est tenu à Bondy les 30 et 31 mars, a été l'occasion d'échanges riches et denses. Les débats ont parfois été âpres, traduisant ainsi la grogne d'un corps malmené, mais chacun était animé d'une volonté manifeste de construire un vrai projet pour les corps d'inspection.

Notre congrès fut donc ce qu'il devait être selon nos statuts : l'assemblée souveraine de notre syndicat. A ce titre, les congressistes ont élaboré des motions qui détermineront le travail du bureau national. Clairement mandaté, celui-ci devra mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour qu'aboutissent – enfin – nos légitimes revendications, tant en ce qui concerne la définition de nos missions, que les moyens de les exercer, et – bien entendu – la juste reconnaissance, en termes de rémunération, de notre engagement professionnel.

Notre objectif est clair : seule la mise en place d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées, avec la même dignité et la même grille indiciaire pour tous les inspecteurs, pourra nous satisfaire. Toute avancée sur un des points évoqués précédemment sera sans doute bonne à prendre, mais ne suffira pas à nous démobiliser.

Dans son message au congrès, le ministre de l'Education nationale a reconnu le caractère légitime de nos exigences... mais il ne s'est pas engagé sur les mesures à mettre en œuvre pour tirer les conséquences de cette légitimité. Il nous faudra donc obtenir cet engagement. Le Bureau national s'y emploiera avec force et détermination, mais, pour aboutir, la mobilisation de tous sera nécessaire.

Ce n'est qu'unis et solidaires au sein de notre syndicat que nous aurons la force de gagner. C'est au plus près du terrain que se jouera notre avenir ; j'appelle donc tous les syndiqués à se mobiliser fortement et à convaincre tous ceux qui ne sont pas encore des nôtres à nous rejoindre, au sein du SI. EN, pour qu'ensemble nous soyons enfin entendus et compris, pour qu'ensemble nous obtenions satisfaction.

Le 10/04/99
Patrick ROUMAGNAC

AGENDA

12 mars

* Réunion de la section académique de CAEN (J.-Cl. QUEMIN)

15 mars

* MEN / DPATE réunion de travail relative au mouvement 1999 (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC – Fr. GROSBRAS)

16 mars

* FEN / Réunion de travail des représentants de la Fédération à l'Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires (P. ROUMAGNAC)

17 mars

* Réunion de la section académique de MONTPELLIER (B. DE GUNTEN)

18 mars

* Réunion de la section académique de LILLE (R. HASIAK)

19 mars

* FEN / Travail sur création du site SI.EN sur le Web (P. ROUMAGNAC – D. GAUCHON)

23 mars

* BONDY / Mairie et FEN 93 / Organisation matérielle du congrès (M.-P. COLLET)

* ESPEMEN / Rencontre avec les stagiaires ; point sur l'affectation (P. ROUMAGNAC)

23 au 26 mars

* POITIERS / Congrès du Syndicat des Enseignants. Participation de Martine PHILIPPE, Responsable académique de POITIERS, au titre du SI.EN.

24 mars

* Réunion de la section académique de DIJON (M.-P. COLLET – J.-Cl. QUEMIN)

26 mars

* Audience auprès de P. DASTE, chargé de mission sur l'inspection (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC – Fr. GROSBRAS)

* Réunion de la section académique de BORDEAUX (D. GAUCHON - B. LESPES)

29 mars

* Bureau National

30 et 31 mars

* BONDY / Congrès SI.EN

6 avril

* Audience auprès d'Alain GEISMAR sur la Charte pour l'enseignement professionnel (M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. DE GUNTEN – G. BOHN)

Pourquoi ?

J'ai reçu, à mon adresse personnelle, une lettre signée de mon Ministre de tutelle, Claude ALLEGRE. J'aurais dû être flattée ! Las, cette lettre, circulaire, était adressée aux enseignants des Ecoles et accompagnait la Charte des Ecoles pour le XXIème siècle.

Monsieur le Ministre, je suis Inspecteur de l'Education Nationale chargée de l'Enseignement Technique, comme 30 % du corps des IEN. Vous semblez vouloir promouvoir les Lycées professionnels mais vous ignorez que ce sont des IEN qui interviennent en votre nom auprès de ces établissements et que nous serions sensibles au fait que vous vous adressiez à nous en tant qu'inspecteurs en nous adressant la charte des Lycées pour le XXIème siècle avec un courrier spécifique aux corps d'inspection chargés de sa mise en oeuvre.

Renée Hasiak

Nicole ZOBERTMAN

Sans doute Nicole eût-elle souri qu'on lui consacraît " un hommage " selon les canons du genre.

Essayons donc de l'éviter, autant que faire se peut, par respect pour cet humour vivace, cette acuité de l'esprit, ce sens de la dérision positive qui l'habitaient.

Car c'est bien à la sérénité que son souvenir nous convie ; la sérénité qui naît de l'idée même de fidélités :

- fidélité à ses options intellectuelles, à ses choix de vie. Jamais Nicole ZOBERTMAN n'évita de DIRE ce qui lui semblait indispensable de dire, dans quelque assemblée que ce fût ;

- fidélité à ses engagements professionnels, que ce soit sur le terrain des Ecoles, et singulièrement des Ecoles maternelles où elle défendait des principes fondamentaux, ou qu'il s'agisse du terrain de la formation – Ecole Normale, puis IUFM – où elle milita énergiquement jusqu'à la fin, grâce à une culture personnelle exigeante, sans cesse approfondie ;

- fidélité à ses compagnonnages, à ses amitiés, à ses engagements syndicaux, dans une conception globale où le " politique " lui importait tant.

Mais arrêtons - nous, malgré nous, à cause d'elle : elle a souri, comme prévu.

Nous sommes nombreux à l'avoir connue et respectée : elle nous a aidés – ou appris – à vivre l'esprit en alerte.

Jean GAILLARD

Billet d'humeur

Ça commence par " Merci Monsieur TAVERNIER " !

Les inspecteurs de l'Education nationale, et plus précisément ceux du premier degré, tiennent à vous exprimer toute leur reconnaissance, en même temps qu'ils vous présentent toutes leurs excuses.

En effet, ils n'avaient vu dans votre dernier film, principalement, que l'image très négative –voire nocive– donnée de leur métier. Il faut les comprendre ! Limités dans leur capacité à analyser une situation, ils ont pensé qu'être représenté par un homme en imperméable (qu'il n'enlève pas, mais qu'il n'ouvre pas non plus, ouf!) " bardé de règlements officiels " (Télérama n°2565), rigide à n'en plus pouvoir, relevait de la caricature la plus grossièrement ficelée.

Mais votre " film n'est jamais verrouillé sur des certitudes " nous apprend le même magazine.

Il fallait donc creuser davantage et se rendre à l'évidence : le mal apparent cachait un grand bienfait. Merci Monsieur TAVERNIER.

Car, grâce à vous, les inspecteurs obtiennent enfin l'intégration réciproque des inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'Education nationale dans un même corps. Cette annonce –inespérée– est contenue dans l'interview que vous avez accordée au quotidien " Aujourd'hui " du 12 mars 1999, où il est rapporté que Monsieur le Ministre de l'Education nationale, après avoir assisté à la projection de votre film, vous a dit : " le personnage de l'inspecteur d'académie est parfait, très juste ". Or, il est impensable que Monsieur ALLEGRE confonde IA et IEN. Ces derniers en concluent donc que leur ministre veut bien fondre les deux corps en un seul mais que, pressé par d'autres urgences (il est arrivé à la séance " en mangeant des sandwiches... nerveux, la tête ailleurs "), il n'a pas eu le temps de leur annoncer la bonne nouvelle.

Peu importe : ils sont si heureux que " ça commence aujourd'hui " ! Merci, Monsieur TAVERNIER.

Andromède

Sommaire

Agenda	page 2
Billet d'humeur	page 3
Les à-côtés du Congrès	page 3
Compte rendu du Congrès	page 4
Commission pédagogique	page 8
Motion corporative	page 9
Message du Ministre	page 10
Lettre de mission à P. DASTE	page 11
Commissions de secteurs	page 12
Commission « vie syndicale »	page 14
Site Internet	page 15
Plan qualité ETPI	page 16

Les à-côtés du Congrès

Pendant un congrès il y a ceux qui pensent et ceux qui courent.

Accueillir plus de 110 collègues est une tâche difficile et angoissante lorsqu'on a prévu un buffet pour 100 personnes.

Un grand merci à Marie-Paule COLLET à qui l'on doit toute l'organisation matérielle de ce congrès, aidée par Michel COMBES du SNAEN pour le prêt de la Salle des fêtes de la Mairie de Bondy,

le café sponsorisé par MIKO. Un grand merci à Monsieur le Maire de Bondy, à son adjoint, Monsieur TARDIVEAU, et au personnel de la Mairie de Bondy qui tout au long de ces deux jours ont toujours été présents pour nous apporter leur aide.

Merci aussi au CREF, à la CASDEN (eurocalculettes), à l'ADEIC-FEN, à EDU 4.

Un grand merci aux éditions FOUCHER, HACHETTE, DIDIER ET HATIER pour le buffet offert le mardi 29 mars.

Un grand merci également aux élèves du Lycée Technique et Professionnel de DUGNY qui ont montré leur savoir-faire et leur professionnalisme en alliant couleurs et saveurs dans un buffet dont les Editions DELAGRAVE peuvent être fières de nous avoir régales.

Il y a les vrais syndicalistes : merci aux collègues qui, pour des raisons diverses, ont pu minimiser leurs frais de déplacement et de séjour.

Et les autres : si la pochette du CREF ne vous intéressait pas, si l'emballage de la calculette vous était inutile, fallait-il pour cela jeter l'ensemble derrière l'accueil ?

L'atmosphère de ce congrès a été parfois tendue. Mais cela peut-il expliquer l'attitude du collègue qui arrache des mains de la personne chargée de l'accueil des documents soi-disant absents du dossier remis à sa responsable académique ?

Renée HASIAK

Congrès du SI.EN/FEN – BONDY/ 30 et 31 mars 1999

Ouverture du congrès par Alain MOSSE – Responsable académique de CRETEIL.

Accueil et présentation de la Seine-Saint-Denis en quelques chiffres éloquentes.

Département difficile où la condition des IEN est exemplaire du malaise actuel. Il appartient à ce congrès de marquer des points de repère pour le passage au IIIème millénaire.

M. CRUCHET (B.N.) : remerciements aux organisateurs du congrès et à la Mairie de Bondy pour la qualité de l'accueil :

J. TARDIVEAU – maire adjoint de BONDY et IG honoraire ;

M. COMBES – Secrétaire départemental de la FEN, cheville ouvrière de cette organisation ;

J.-P. ROUX, Secrétaire général de la FEN ;

N. ATTALI, Vice-Président de la MRFP ;

D. LASSARRE, Secrétaire nationale de la FEN ;

L. BERILLE, Secrétaire national du S.E.

Remerciements aussi aux exposants : DELAGRAVE – DIDIER – FOUCHER – HACHETTE – HATIER ainsi qu'à la CASDEN, le CREF, l'ADEIC-FEN et EDUC 4.

M. TARDIVEAU : présentation des structures scolaires de la ville et des innovations mises en place, avec l'aide de Jean RIOULT. Il rappelle qu'il a été l'un de ceux qui ont négocié le statut actuel des IEN, qu'il s'est particulièrement attaché au dossier des SEGPA, et combien il a pu analyser qu'il est indispensable que les inspecteurs travaillent ensemble tout comme les chefs d'établissement. Les IEN sont trop souvent oubliés dans les différents rapports concernant le système éducatif. Ils sont pourtant les garants de toute réussite. Connaissant le poids de ce travail, M.TARDIVEAU souhaite que les travaux de ce congrès soient des plus profitables pour les enfants...

M. COMBES : (Secrétaire FEN 93) remercie le SI.EN de tenir son congrès dans ce département : c'est un symbole fort. Il rappelle que le département connaît de nombreuses difficultés. Le rôle et les missions de l'Ecole doivent être redéfinis compte tenu des évolutions du monde actuel. Tout changement doit passer par l'adhésion des acteurs. C'est-à-dire

avec l'ensemble des personnels d'éducation, avec les parents et avec les jeunes.

M. LE BOHEC – Complément au rapport d'activité

Quelques lignes fortes : la localisation du congrès dans un site où plus de 50% des élèves sont en ZEP marque l'importance que notre syndicat donne à la résolution des problèmes éducatifs : la prise en charge de tous les élèves, la réussite de chacun d'entre eux, réussite en termes scolaires mais aussi en termes d'intégration sociale et professionnelle. Cette réussite nécessite un système éducatif de qualité, capable de s'adapter à chacun au bénéfice de tous. Nous y travaillons par notre réflexion syndicale, par nos propositions, par l'implication professionnelle de chacun d'entre nous, que ce soit à l'échelon du premier degré, du collège ou du lycée.

Avons-nous avancé depuis le congrès 1997 ?

Oui en termes de réflexion et de propositions. Après un temps de communication difficile avec le ministère, notre syndicat est maintenant régulièrement consulté sur les différents dossiers relatifs au système éducatif. Je peux citer parmi nos dernières audiences : la consultation sur l'intégration des enfants handicapés, celle sur le collège.

A l'articulation de la recherche et des pratiques du terrain, nous constituons une force de propositions et de transmission. Il y a là un volet important de notre action, volet que nous pourrions encore développer.

Ce congrès, par la définition et l'affirmation de la place collégiale des inspecteurs dans les académies, devrait y contribuer.

Avons-nous avancé en termes de statut et de carrière ?

Nous demandons un corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées, ce qui nous paraît une des conditions de la cohérence du pilotage et du fonctionnement du système éducatif.

Avons-nous avancé ? Oui, non ? Non, mais cependant nos idées ont fait leur chemin. Plus personne ne conteste le bien-fondé d'une telle revendication. Plus concrètement, quelques mesures préliminaires ont été prises ou sont en voie de l'être.

- Evolution du statut des IA-IPR (harmonisation avec celui des IEN) ;

- prise en compte pour les stagiaires des promotions obtenues, en cours de formation, dans leur corps d'origine ;

- règlement en cours de la situation des collègues qui intègrent le corps avec un indice supérieur à celui de la fin de la classe normale ;

- mise en chantier d'un rapport sur les corps d'inspection avec redéfinition des missions et des carrières.

Ce dernier point peut ne pas satisfaire, il a fallu pourtant être percutant pour que ce dossier soit ouvert. Jean-Paul ROUX, SG de la FEN, qui nous a accompagnés et fortement épaulés, peut en témoigner. Ce rapport devrait être remis au ministre, début juillet, par P. DASTE. C'est le chemin qu'a choisi le ministère. Le ministre n'a pas que des qualités, mais il en a une, il essaie de mener à bien ce qu'il entreprend. Le dossier des inspecteurs est aujourd'hui ouvert ; il devra aller à son terme. Nous aurons peut-être confirmation au cours de ce congrès.

Le dossier corporatif s'exprime également en termes de déroulement de carrière. Nous avons œuvré pour introduire transparence et équité.

C'est le sens de notre action pour les passages à la hors-classe, dans le corps des IPR-IA ; c'est aussi celui de nos interventions pour les mutations, y compris pour celles de 1999.

Fonctionnement du système éducatif, carrières, ne sont pas exclusifs d'interventions pour des personnes lorsque cela est nécessaire. Nous avons, le B.N., les permanents, accompagné, soutenu les collègues en difficulté, qu'il s'agisse de difficultés personnelles, pénales ou disciplinaires. Nous avons accompagné chacun aussi loin que nous avons pu. Je ne peux en faire ici un état nominatif, mais je sais que notre aide leur a été précieuse.

Le quotidien, l'avenir, se construisent à partir du passé. Nous avons mis en place un groupe de travail – conduit par Jean-Claude MITERAN, qui a élaboré un historique du Syndicat des Inspecteurs Primaires. Une présentation en a été faite à la FEN le 10 mars. Un document écrit sera publié. J'invite chacun à s'y reporter, le corps uni-

que a déjà été réalisé, nul doute qu'il le sera à nouveau.

Combien de fois avons-nous entendu que nous ne communiquons pas assez, pas assez vite ?

Demain, nous ne devrions plus avoir ce reproche. Un site Internet SI.EN-FEN est ouvert. Chacun, chaque adhérent pourra s'y connecter et y trouver, outre notre actualité syndicale, les rapports publiés par la Fonction publique et donc par notre ministère. Merci pour ce travail considérable de mise en place de ce site à Daniel GAUCHON.

L'ensemble de nos actions a été mené avec nos forces, celles du Bureau National, celles des adhérents, les vôtres. Celles aussi de la FEN, nous avons toujours bénéficié de son appui logistique et humain. Nous avons - chaque fois que nécessaire - trouvé place dans ses délégations au ministère. Ce n'est pas le cas de toutes les fédérations.

C'est ainsi qu'un seul syndicat d'inspecteurs était présent à la réunion du Comité consultatif sur les collèges, le nôtre. Merci donc à tous les camarades de la FEN qui nous ont épaulés.

Avant d'en terminer, vous me permettrez quelques remerciements.

Remerciements à tous les collègues qui quittent le Bureau National : Michel CRUCHET, Guy FULPIN, Michel MARUCELLI et Annick POUILLIE. Vous les connaissez, vous connaissez leur engagement et tout ce qu'ils ont apporté à notre syndicat. Qu'ils soient très sincèrement remerciés.

Bienvenue aux nouveaux élus au Bureau National, leurs forces et leur vitalité seront précieuses.

Je ne serai pas candidat à l'issue de ce congrès aux fonctions de Secrétaire général.

Avant de quitter cette responsabilité, je tiens à remercier très vivement les quatre personnes qui, près de moi, formaient le cœur de notre syndicat : Evelyne, Marie-Paule COLLET, Renée HASIAK, Patrick ROUMAGNAC.

Merci pour tout le temps donné, pour tout le travail fourni, merci pour votre engagement sans faille.

Jean-Paul **ROUX** (Secrétaire Général de la FEN) :

Ce congrès est à la fois un regard sur le passé mais également une projection sur l'avenir. Mais, tout d'abord, il faut évoquer ce qui se passe au KOSOVO ; cela nous concerne parce que notre tradition a toujours été de solidarité. Dans les massacres perpétrés au Kosovo, on frappe d'abord sur les éducateurs et sur ceux qui ont mission de dire la vérité. Les peuples kosovars sont nus devant la répression. Il souligne l'inadéquation de la forme d'intervention actuelle qui n'empêche ni l'épuration ethnique ni le début d'un génocide.

Deux points :

• La question des retraites

Les évolutions démographiques ouvrent le champ à la réflexion. La méthode aurait pu être bonne si la médiatisation n'en avait pas été organisée. Notre position sur le rapport Charpin : le code des pensions n'est pas remis en cause, ni la budgétisation des droits à la retraite, ni les droits acquis par les collègues.

Nous savons que dans les années 2005 à 2020, il y aura un pic qu'il faudra trouver le moyen de prendre en charge. Exit le débat sur les fonds de pension, dont l'objet aurait été de se substituer à la répartition. La proposition de Charpin est de rallonger la durée de cotisation, avec pénalisation pour ceux qui n'auraient pas atteint le nombre d'annuités requis. Les jeunes seraient pénalisés de manière mécanique. La solidarité nationale serait alors gravement remise en cause ; le coût social serait terrifiant. Toute réflexion qui n'intégrerait pas une réflexion sur les actifs et les retraités ne serait pas juste. Les conflits pourraient être durs, et le gouvernement est prudent sur ce sujet.

• Le système éducatif

Il est actuellement en crise ; les causes en sont multiples :

- la massification (70% des jeunes arrivent au niveau du baccalauréat) d'où fracture entre ceux qui sortent du système éducatif avec une formation, et les autres. D'où aussi difficultés accrues pour les enseignants ;

- la crise sociale qui traverse l'école car l'école n'est pas un sanctuaire.

Depuis 1990, le système est resté en l'état avec des ministres qui ont géré à la petite semaine. Allègre est Allègre et chacun con-

naît ses maladresses, ses dérapages verbaux, sa boulimie de changements engendrant une avalanche de propositions sans mesures concrètes. Un certain nombre des changements proposés sont ceux de la FEN depuis 10 ans. Il faut définir des priorités. Si rien ne change, les jeunes se retourneront contre nous. Il nous faut maintenant avancer, en particulier avec les parents d'élèves, avec les associations éducatives. Dans ce domaine, l'action des corps d'inspection n'a pas été prise en compte. Il est maintenant clair que la place des personnels d'encadrement et la définition de leurs missions sont centrales pour l'évolution du système éducatif.

Il faut donc maintenant que, très vite, M. DASTE se mette au travail pour établir un échéancier précis des évolutions de carrière et des outils mis à la disposition des personnels d'encadrement.

Vous n'êtes pas des personnels d'encadrement comme les autres, dans la mesure où vous évaluez, et évaluer, c'est aussi porter un regard critique sur les insuffisances du système mais aussi sur les insuffisances des personnes. Aucune réforme ne peut se passer d'évaluation, et il sera donc nécessaire de ne pas se passer des personnels dont c'est la mission. Les réformes en cours devront faire l'objet d'une évaluation régulière et critériée.

RESULTATS DES ELECTIONS AU BUREAU NATIONAL

538 bulletins dépouillés (dont 6 nuls) – 532 votes exprimés.

Premier degré

BENATTOU Mohamed	488 voix	élu
LE BOHEC Michel	465 voix	élu
PETIT Jean-Marc	485 voix	élu
PHILIPPE Martine	500 voix	élue
TENNE Yannick	503 voix	élu

Enseignement technique et professionnel

CADEZ André	479 voix	élu
COLLET Marie-Paule	508 voix	élue

Information et Orientation

GROSBRAS Francine	492 voix	élue
LESPEDES Bernard	503 voix	élu

Lycées et Collèges

BILAK Jean	504 voix	élu
------------	----------	-----

Représentant des Retraités

LARRIERE Pierre	513 voix	élu
-----------------	----------	-----

Débat sur le rapport d'activité

B. MALINAUD (PARIS)

Contrairement aux affirmations du secrétaire général, nos revendications sont en recul par rapport à celles du dernier congrès, par rapport à nos revendications de 1995. La revendication prioritaire du SI.EN-FEN n'est plus le corps unique mais seulement l'indice 818 de fin de carrière. Le thème du congrès ne porte pas sur nos revendications mais s'inscrit simplement dans les projets ministériels. Le congrès est l'instance suprême de notre syndicat. Pour faire avancer nos revendications, il faut que le congrès débattre des motions présentées par les régionales et qu'il mandate le Bureau National pour engager des actions déterminées et fortes, à commencer par des actions pour obtenir le corps unique.

P. FRACKOWIAK (LILLE)

Nous avons le sentiment que la situation est grave, grave pour nos fonctions, grave pour le syndicalisme, grave pour le système éducatif.

Nous perdons également des adhérents, nous perdons des voix, nous perdons notre image et notre place dans le système. Nous per-

sons un secrétaire général à un moment difficile, à la veille du congrès, dans des conditions qui suscitent de nombreux commentaires acidulés ou sarcastiques... Notre recherche obstinée de leurs positives à exploiter reste vaine. Cela se traduit dans le vote sur le rapport d'activité. Cela se traduit par une forme de scepticisme ou de morosité dont il faut d'urgence analyser les causes profondes et qu'il faut tenter de combattre dans le cadre d'un sursaut, sursaut du prochain B.N., sursaut de l'ensemble de ceux qui acceptent encore quelques responsabilités.

La contestation de l'inspection se développe

- voir les actions de syndicats d'enseignants (FSU et groupuscules activistes) contre l'inspection et la notation sous couvert de lutte contre l'arbitraire et l'autoritarisme des inspecteurs du 1^{er} degré ;

- voir l'image détestable, parce qu'elle n'est malheureusement pas scandaleusement caricaturale, de l'inspecteur dans le film émouvant de Bertrand TAVERNIER " ça commence aujourd'hui ". On dit que notre ministre considère que cette image est proche de la réalité.

La démobilité s'aggrave
- voir les adhésions, difficiles à rentrer même dans une académie comme celle de LILLE où l'Histoire a toujours favorisé un bon taux de syndicalisation ;

- voir l'attitude des collègues face aux actions lancées ou suivies (au sens de suivisme) par notre syndicat : - voiture au garage (la honte quant à la plaisanterie de l'utilisation de la voiture du DSDEN et le sourire quant à la lettre au recteur exigeant une demande d'utilisation de notre véhicule) – boycott de la journée de lancement de la Charte de l'école du XXIème siècle (grossière erreur).

- J'ai souvent eu l'impression que, vues de la rue Lalande, la contestation et la morosité n'étaient pas perçues ou pas prises au sérieux.

Au-delà de l'événementiel et des apparences, je voudrais, au nom de la section académique de LILLE, engager une réflexion sur les causes profondes de notre situation peu réjouissante.

1. - **La division syndicale**, elle ne nous facilite pas les choses. Elle nous a affaiblis. Elle rend plus complexe la définition de notre stratégie.

La FSU s'agite... Elle se garde bien de dire la vérité sur ses liens et sur ses contraintes. Des collègues pensent qu'elle agit.

La CFDT observe, attend et récupère... Elle se garde bien de dire la vérité sur ses amis qui, dans l'entourage de nos ministres, démolissent allégrement l'inspection.

Et nous, nous sommes candidats. Nous pensons que nos collègues sont parfaitement capables de séparer le bon grain de l'ivraie. Nous nous trompons. Notre situation de majoritaires s'effrite.

2. - **L'absence d'idéologie**
Notre bon vieux triptyque SNIDEN a vieilli, il s'est vidé de son sens... Nous avons eu, trop longtemps, comme seul souci, de le figurer et de le ravalier... Et nous avons été bousculés par les principes des projets de réorganisation des académies, restant parfois cois, souvent figés, dans un conservatisme frileux.

3. - **L'incapacité à faire entrer le concept d'unification dans les faits**

Même sur le plan syndical, je considère que la fusion du SNIDEN, du SNIET et du SNIIO a été un événement considérable, un grand pas en avant...

Malheureusement, nous avons trop souvent continué à penser, à

nous réunir, à agir, à rencontrer nos hiérarchies de manière cloisonnée. Nous n'avons pas réussi à gommer certaines spécificités qui nous encombrèrent pourtant aujourd'hui.

Que dire alors du travail en commun de différentes catégories d'inspecteurs... que nous aurions dû revendiquer et dont nous aurions dû faire un cheval de bataille pour être crédibles ?

4. - **Une communication faible**, malgré les efforts de quelques collègues.

La communication est aujourd'hui, en particulier pour un syndicat de cadres qui n'est pas prêt à barrer les rues, un moyen d'action essentiel pour faire réfléchir, convaincre, et pour diffuser notre image et nos idées.

Nos bulletins sont davantage lus par les ministres que par nos adhérents.

Textes trop longs, pas de résumés, pas de débats, pas de continuité, pas de punch. Trop souvent ce que le ministre appelle le "volapuckednat" ! Des sommaires hétéroclites. Pas ou peu d'expression sur les grands enjeux du système et sur les projets.

5. - **Une incapacité à traiter le problème des modalités d'action de manière moderne et adaptée à la spécificité des fonctions d'encadrement.**

Critères :

- être **réaliste** : nous ne mobilisons pas les foules sur des mots d'ordre classiques.

- Protéger et promouvoir notre **image**. Proposer de manifester ou de nous opposer aux réformes ou aux projets de réforme est une ineptie.

- Proposer des actions différentes pour chacune des catégories qui composent notre syndicat est une erreur. Cela entraîne une déperdition terrible de nos forces.

- Ne pas situer les actions par rapport à une vision prospective du métier est une faiblesse. Nous sommes chargés par l'Etat d'impulser la mise en œuvre de nouvelles politiques et nos actions ne sont référées qu'aux acquis et aux habitudes...

Il n'est pas trop tard pour nous ressaisir, mais le temps presse.

B. **ACHDDOU (NANTES)**

- Pour ce qui est de l'évolution des missions, objet de ce congrès, l'académie de Nantes souhaite une réflexion de fond.

La circonscription du premier degré doit-elle continuer d'exister sous la forme actuelle ? Qu'est-ce

qu'un bassin de formation pour nous ?

- Les frais de déplacement : rien n'est réglé sur le fond. On ne peut pas renvoyer la discussion sur les régionaux car c'est un problème national.

- La reconnaissance du travail en ZEP : allons-nous continuer à être les seuls à ne pas toucher d'indemnités pour les ZEP alors que nous vivons toutes les difficultés du terrain ?

- La stratégie syndicale : l'incompréhension, le désaccord profond, gagnent du terrain par rapport à la situation de statu quo actuelle mais aussi par rapport à la stratégie du syndicat. Nous voyons bien qu'un nombre de plus en plus restreint de collègues parvient à des promotions (Hors classe et IA). Il faut des objectifs clairs pour tous les inspecteurs, et pas seulement la défense de quelques-uns. Il est plus que jamais nécessaire de reprendre l'action pour le 818 NM en fin de classe normale et pour le corps unique des inspecteurs.

Y. **RONDEL (CAEN)**

Les IEN en sont au point où ils ne peuvent trouver deux jours pour venir travailler à la rencontre des collègues... Nous visons tous la classe unique avec effet rétroactif pour nos collègues retraités et le 818 NM pour tous dès maintenant. Il est nécessaire que l'on se détermine clairement en congrès sur des critères objectifs de promotion.

Je souligne qu'il est difficile d'être au BN, les collègues n'étant jamais satisfaits des actions. Il faudrait être beaucoup plus combatif : ce n'est qu'ensemble que nous pouvons redonner de la dignité à notre action.

Quelle évaluation des IEN ? Sur quels critères les collègues sont-ils jugés ? Quelle attitude adopter par rapport à tout ce qu'on nous demande ? On ne peut plus "faire" - et il faut le dire - alors que nous essayons de "faire" quand même...

Nous souhaitons que la FEN nous accompagne un peu plus parce que nous sommes peu nombreux.

RESULTATS DU VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

1097 inscrits - 506 votants soit 46%
6 votes nuls donc 500 exprimés

- POUR :	317	(63,4%)
- CONTRE :	97	(19,4 %)
- ABSTENTIONS :	86	(17,2 %)

Le rapport d'activité est donc adopté.

Débat

J. **FOUQUET (PARIS)**

Je voudrais attirer l'attention des participants au congrès sur une situation de syndicalisation qui est fragile et remise en cause régulièrement depuis deux ans à Paris.

Pour la première fois, la section académique a été amenée à exprimer une motion de défiance vis-à-vis du Bureau National et ce en raison des difficultés rencontrées dans les domaines suivants :

- transmission des informations : les différents rapports issus des commandes ministérielles n'ont pas été transmis aux sections académiques. Les contributions

sur ces rapports, comme aux différentes enquêtes, n'ont pas été communiquées ; les résultats de ces enquêtes non plus.

- Communication avec les responsables académiques et les adhérents : des courriers ou des propositions d'action émanant des assemblées générales sont restés sans réponse.

Le Bureau National a favorisé l'adhésion directe à la Trésorière nationale et il a fallu insister pour avoir la liste des adhérents. La part de cotisation qui revient à la section n'est pas versée.

- Aide aux collègues en diffi-

culté : des courriers de demande de conseils pour aider une collègue qui est passée devant la CAPN disciplinaire sont restés sans réponse.

A cela s'ajoutent :

- l'aggravation de la situation des passages à la hors-classe avec la notion accrue d'une évaluation au mérite ;
- la stagnation du dossier IPR-IA ;
- le départ brutal du responsable national sans un mot aux responsables académiques ou aux adhérents.

Ce qui a amené l'Assemblée générale de PARIS à exprimer sa défiance et les documents donnés pour base de discussion au congrès ne sont pas pour rassurer :

- l'accès à l'indice 818 NM pour tous, annoncé comme une priorité du SI.EN, ne suffit pas ; sinon c'est un recul. L'objectif doit rester : le corps unique d'inspection avec possibilité d'accès pour tous à l'échelle Lettre.

- Les textes proposés sur l'inspection collégiale et sur l'évaluation font comme si le rapport PAIR était admis par tous, alors qu'il n'y a pas eu de débat sur ce sujet. (La section de PARIS avait d'ailleurs transmis au B.N. une contribution très critique sur ce rapport).

- Le texte proposé pour le nouveau statut est un texte ministériel et non un texte syndical. On ne voit pas, derrière ces propositions, d'orientation syndicale claire.
- Pour nous ce congrès devra être un congrès déterminant.

Nous ne pouvons pas accepter que le SI.EN, qui est un syndicat auquel nous tenons, marque des positions de recul.

Et, si nous avons envie que le SI.EN vive, nous avons aussi besoin de nous y reconnaître.

L. ADAM (LYON)

En premier lieu, il faut évoquer un malaise en constatant la désyndicalisation, qui correspond à un découragement, à l'indifférence ou à l'impression que cela ne sert à rien. A la difficulté aussi à réagir vite et à avoir des actions compréhensibles. Nous ne nous sentons plus respectés. Nous ne sommes plus que des "ustensiles" qui n'apparaissent même pas dans les textes actuellement mis en œuvre. Notre place doit être clairement identifiée, il nous faut avoir l'ambition de donner du sens à notre métier.

R. BOURDON (retraité, CAEN)

ALLEGRE a dit plusieurs fois qu'il voulait éviter la "privatisation de l'enseignement". Si les utilisateurs de l'Education nationale (élèves plus parents) décident un jour de prendre les réformes en main, il y aura effectivement privatisation, car ils voudront aussi exercer le contrôle : exemple anglais avec les audits extérieurs.

On peut cependant expliquer la différence entre le premier et le second degré quant à la façon dont évolue la pédagogie. Il n'y a pas assez d'animateurs dans le second degré. Où ? Quand ? Comment ? Combien de fois des professeurs du second degré voient-ils un animateur ? Si ALLEGRE veut faire passer des idées pédagogiques renouvelées, il faut développer les relais donc les structures de l'inspection-animation partout.

M. LE MOEL (PARIS)

Je tiens à renforcer le constat sur le dysfonctionnement du B.N. : le B.N. n'est pas à la mesure d'un travail syndical. On a autre chose à faire que d'écouter un recteur. Le syndicat ne doit pas être la courroie de transmission du ministre.

Dans le second degré, il n'est pas possible de travailler ensemble.

Je réclame que le congrès soit organisé autrement et que la base soit effectivement consultée (avec les documents demandés et non fournis par le B.N.).

L. ALEMANNI (Retraité – TOULOUSE)

C'est un intrus qui intervient ici. Je représente les IEN honoraires, les anciens IDEN, les archéopalo-inspecteurs. Il en existe encore, on en retrouve parfois enfouis sous les couches successives des "nouvelles classes" et des "hors classe". Ce sont ceux qui n'ont pas du tout de classe (indiciairement s'entend) puisqu'ils sont au 731.

Je dirai d'abord que j'ai noté avec satisfaction la différence de ton entre les interventions d'aujourd'hui où l'on s'est souvenu des retraités (notamment notre secrétaire général) alors que dans le bulletin syndical récemment reçu, le rapport moral du même secrétaire général – sur 4 pages – ne consacrait que quelques mots (la phrase incantatoire) : " *indice 818 NM en fin de carrière avec incidence pour les retraités ...* " à ce problème.

Nous aimerions savoir :

- si, compte tenu du statut de la fonction publique (et du diktat du ministre des finances ... et peut-être d'autres ministères), nous sommes figés à l'indice de sortie sans possibilité de nous voir suivre l'évolution indiciaire ? (Ce qui contribuerait à nous maintenir dans cette gentille médiocrité financière de pensionnés de l'Etat, médiocrité d'autant plus mise en évidence par le fait que d'autres corps de fonctionnaires de l'Education nationale ou non ont obtenu de remarquables réajustements.

Si c'est le cas, il faut le dire clairement. Les retraités concernés en tireront les conséquences. Ils n'adhéreront plus alors pour des questions corporatives, uniquement, mais encore et surtout par idéal et par fidélité à leur engagement. Mais uniquement pour cela.

Sinon, peut-on espérer que la fameuse revendication :

- 818 NM (et non NN comme pour les auberges) avec effet rétroactif pour les retraités ira rétroactivement jusqu'à ceux qui sont partis avant 1990 ?

- que le syndicat luttera avec hargne pour la faire aboutir ?

On peut supposer, compte tenu de la pyramide des âges, que l'incidence financière d'une telle mesure est totalement négligeable pour l'Etat.

Cela nous permettrait aussi, après tout, de garder une certaine dignité.

Réponse de M. LE BOHEC

Je rappelle les bases sur lesquelles a travaillé le BN : les motions du congrès de 1997. Elles sont claires : le 818 et H CI lettre A. Parallèlement, nous avons défendu le corps unique lors de toutes nos audiences. Il n'y a pas d'interrogation sur ce que nous avons revendiqué.

- La grande urgence est que tous les collègues passent tout de suite au 818. (Ce qui n'est pas la demande de la FSU). Cette revendication nous a accaparés pendant deux ans (près d'une trentaine d'audiences). Le dossier corporatif nous a peut-être amenés à délaisser les dossiers sur l'évolution du système. Nous avons besoin de travailler sur l'inspection collégiale, qui va de pair avec une évolution des missions qui doit accompagner le corps unique. Derrière le thème du congrès, il y a aussi l'évolution du statut.

- Les frais de déplacement : après audience, il a été obtenu que les frais soient abondés en 1999. C'est localement qu'il faut obtenir la transparence des enveloppes.

- Z.E.P : l'indemnité a été demandée mais non encore obtenue.

- La communication : difficulté de transmettre des rapports qui sont souvent volumineux. Ils seront désormais sur Internet et facilement consultables.

- La présence du Recteur : il nous apportera la parole du ministre et ne s'engagera pas personnellement.

APPEL AU CONGRES DE BONDY POUR LA REFORTE DE LA GRILLE INDICIAIRE

Le congrès des IEN réuni les 30 et 31 mars 1999 nous donne l'occasion de rappeler les objectifs communs aux retraités et aux actifs et pour lesquels ils se battent depuis l'application du statut de 1990 instituant une hors classe dans la grille indiciaire.

De nombreuses et diverses interventions pour protester contre la discrimination introduite par cette nouvelle grille n'ont pas encore abouti en dépit des démarches du Bureau National.

Cependant, l'évolution de la carrière des IEN vers l'accès au grade d'IA-IPR et aux échelles Lettre, entraîne la nécessité d'une refonte de la grille indiciaire.

Le Bureau National, au précédent congrès, avait été mandaté pour faire aboutir cette revendication afin que cessent les inégalités ressenties comme des injustices.

Dans l'intérêt des actifs comme des retraités, il apparaît URGENT que le Bureau National soit à nouveau mandaté pour obtenir la suppression de la hors-classe et la MISE EN PLACE D'UNE GRILLE UNIQUE avec disparition de l'indice 731.

C'est la seule solution, d'ailleurs reconnue par l'ensemble des collègues, qui puisse, de manière équitable, régler ce problème.

P. RIVIERE et P. TAREL, retraités du Val d'Oise

RAPPORT FINANCIER présenté par le Trésorier national (R. HASIAK)

Le Trésorier national présente son rapport ainsi que les modifications engendrées dans la tenue des comptes par l'informatisation du budget.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes Jacqueline SECRETTAND (R.A./LA REUNION), Guylain HOIN (R.A./AMIENS) et Fernand EHRET (R.A./STRASBOURG) ont procédé, le 30 mars 1999, à la vérification des comptes de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 28 février 1999.

« Nous avons à notre disposition tous les documents comptables et pièces justificatives des dépenses.

Nous avons procédé par sondage pour vérifier la correspondance : ligne budgétaire/pièce comptable.

Nous avons relevé la lisibilité des documents, la qualité du travail fourni par le Trésorier national, Renée HASIAK.

Nous demandons au Congrès de lui donner quitus pour l'exercice qui se termine. »

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins 11 abstentions.

Commission pédagogique L'inspection collégiale

Les finalités énoncées par la loi d'orientation de 1989 (centration sur l'élève, contribution à l'égalité des chances, droit à l'éducation) et l'imperatif de continuité éducative amènent l'institution à réfléchir à une redéfinition des unités qui devraient assurer la cohérence du système éducatif.

Cette perspective entraîne un changement d'échelle par rapport aux structures existantes, tout particulièrement pour le premier degré, mais crée une nouvelle exigence de collégialité consubstantielle à l'affirmation de la continuité éducative.

1. Le changement d'échelle

Les inspecteurs constituent, dans le système éducatif, l'échelon de contact avec les réalités de terrain, là où se joue **le sens de l'institution**.

Leur mode d'articulation aux strates hiérarchiques induit des modes d'exercice plutôt centrés sur le fonctionnement de l'institution (hiérarchie descendante, échelon départemental séculaire, etc...) que sur le critère de la réussite et de l'épanouissement des élèves. C'est dans cette problématique que doit se dessiner l'évolution des personnels d'encadrement vers des tâches de pilotage qui favorisent **l'évaluation et la régulation**.

Elle suppose la redéfinition des territoires d'exercice des missions dévolues à l'inspection. Les cultures divergent fortement entre le premier et le second degré. Si l'enseignement technique est déjà plus proche des réalités socio-économiques définies par l'INSEE sous l'appellation « bassin de formation-emploi », le premier

degré reste dépendant de la circonscription, bâtie sur des principes numériques plutôt que fonctionnels.

2. Les nouvelles exigences

Les différents échelons existants (IA DSDEN, Recteur) et leur autonomie construite au fil des années auraient tendance à créer des parois d'étanchéité de la compétence des acteurs. Le changement d'échelle rend alors nécessaire un **renversement de perspective**. Au cœur de cette préoccupation doit se situer le **principe de continuité éducative**.

L'école, le collège, les lycées constituent des lieux de regards différenciés et se sont forgés des cultures envisageant la globalité de l'acte éducatif selon des modalités parfois antagonistes (la polyvalence pour les uns, le disciplinaire pour les autres, etc...).

Les expérimentations de réorganisation des académies actuellement en cours créent des espaces de réflexion inédits qui affirment la **collégialité** comme mode de cohérence. Cela suppose que l'on parvienne à instituer la **cohésion** des corps d'encadrement.

Conclusion

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre revendication fondamentale de création d'un **corps unique d'inspection** en l'articulant sur le principe d'une **unité territoriale** qui doit constituer une unité de regard, de proposition et de régulation, l'observation directe des actes pédagogiques restant le fondement de son activité.

Motion corporative

Le corps unique d'inspection en 2001

Le SIEN-FEN réuni en congrès à Bondy les 30 et 31 mars 1999 affirme comme prioritaire la création d'un corps unique d'inspection. Il affirme :

- **L'absolue nécessité du rattrapage indiciaire** des corps d'inspection par rapport aux corps viviers et en harmonie avec les corps des personnels de direction.

- **L'obligation d'un accès de tous à la hors-échelle B**

- **La détermination d'un calendrier précis** avec pour échéance 2001.

- **L'affirmation d'une égale dignité** de tous les inspecteurs.

- **La retombée pour tous les retraités** de toutes les modifications statutaires et financières intervenues depuis 1990.

Le congrès mandate le Bureau national pour engager toutes les actions nécessaires et effectuer toutes les négociations utiles pour réaliser pleinement tous les objectifs de cette motion.

Non au déclasserment des corps d'inspection

Il y a dix ans, des modifications statutaires affirmaient l'égale dignité des corps d'enseignants et revalorisaient de manière significative les carrières des enseignants à l'école primaire ainsi que dans le second degré.

Les inspecteurs de l'Education nationale, corps d'encadrement de ces personnels et issus des corps enseignants viviers, n'ont pas obtenu les revalorisations correspondantes.

Le congrès mandate le Bureau national pour exiger de nos autorités de tutelle qu'un terme soit mis à cette situation intolérable.

Non au dévoiement des avancées

La création de la hors-classe des I.E.N. devait correspondre à une revalorisation statutaire. L'intégration de 250 I.E.N. dans le corps des I.P.R.-I.A. devait être un premier pas vers l'unification des corps d'inspection.

En fait, le manque de clarté dans les promotions et les intégrations et l'arbitraire qui y préside ont gravement perturbé ces dispositifs. Le sentiment d'injustice et d'ignorance du travail effectué est ressenti par l'ensemble des collègues.

Actuellement, les carrières des I.E.N. ne sont pas gérées dans l'intérêt du service public et l'utilisation dévoyée de la notion de mérite s'avère contradictoire avec les principes républicains que nous défendons.

Le congrès mandate le Bureau national pour exiger de nos autorités de tutelle l'établissement de principes transparents et équitables de gestion des corps d'inspection.

- **Bureau national**

Le nouveau Bureau national s'est réuni à l'issue du congrès. Patrick ROUMAGNAC a été élu secrétaire général.

Il a été décidé de reporter l'élection des secrétaires généraux adjoints, du trésorier national et de son adjoint, ainsi que des responsables des commissions nationales, au prochain Bureau national qui aura lieu les 10 et 11 mai.

- **Site INTERNET**

Le congrès a été l'occasion d'inaugurer le site de notre syndicat sur INTERNET.

On trouvera page 15 une première présentation de ce nouvel outil destiné à faciliter la circulation de l'information au sein de notre syndicat. Le congrès a tenu à exprimer ses plus vifs remerciements à Daniel GAUCHON, créateur du site, pour la qualité du travail accompli et pour son engagement syndical.

L'essentiel des informations contenues dans ce bulletin était accessible sur le site dès le 10 avril.

- **A suivre ...**

Des contraintes matérielles ne nous ont pas permis de faire figurer dans ce bulletin tous les documents élaborés dans le cadre du congrès : la suite sera publiée dans le n° 57.

Motion stratégique

Le congrès mandate le Bureau national pour mettre en place, si nécessaire, une action nationale forte et concertée qui culminerait dans l'organisation d'une journée d'action avec manifestation nationale.

Le congrès mandate le Bureau national pour améliorer rapidement la communication, tant interne à l'organisation syndicale qu'externe. Dans ce domaine, il appartient au Bureau national de promouvoir tous les moyens susceptibles de développer communication, information, débats et échanges.

Message du Ministre au Congrès

Texte du message lu devant le Congrès le 31 mars 1999
par Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil.

« L'animation pédagogique est l'une des tâches les plus essentielles et les plus décisives pour l'avenir de l'Education nationale.

Evaluer, contrôler et conseiller les enseignants et les personnels d'orientation, les impliquer, les mobiliser, les entraîner dans une réforme de l'éducation forcément permanente et progressive, telle est la tâche de l'Inspecteur. Votre rôle est donc central et je compte sur vous dans l'effort de rénovation du système éducatif.

Chaque inspecteur sait qu'il représente en permanence le Ministre et dans son Académie le Recteur. L'inspecteur en est le porte-parole naturel, c'est sur lui que reposent la cohérence du système éducation et le pilotage des réformes entreprises. Les inspecteurs l'ont sans doute bien compris puisqu'ils revendiquent d'être considérés et rémunérés comme des fonctionnaires d'autorité, des hauts fonctionnaires. Ce qui n'est pas illégitime.

Puisque j'évoque votre rôle dans les réformes, j'en prendrai deux pour illustrer mes propos.

L'école du XXIème siècle, et la charte des lycées professionnels :

« L'école du XXIème siècle » est destinée à adapter notre école aux réalités de notre époque. Il s'agit, en la modernisant, en répondant aux attentes de nos concitoyens, des parents en premier lieu, de défendre le service non pas contre les municipalités, terme qui ne signifie rien pour l'Ecole Communale, mais bien contre la privatisation et l'inégalité.

Mettre en place l'école du

XXIème siècle est donc une tâche importante pour les IEN qui doivent expliquer les enjeux, négocier avec tous les partenaires, et bien sûr les municipalités, les évolutions indispensables, vérifier les équilibres pédagogiques et impulser le travail sur les contenus... C'est vous, avec les professeurs d'école, qui en dernier ressort inventerez l'école du XXIème siècle. La charte n'est qu'une trame qu'il faut nourrir, structurer, charpenter et faire vivre.

Je compte vraiment sur votre corps pour participer à cette avancée de l'Ecole de la République, visant à redonner à tous les enfants une égalité des chances qui est déjà loin derrière nous.

Réforme de l'enseignement professionnel : sa logique pédagogique résulte d'un équilibre entre la formation générale, la formation professionnelle et l'environnement économique.

Cet enseignement intégré est une particularité de l'enseignement professionnel. Le lycée professionnel est intégré à l'Education nationale, il opère une intégration de la formation générale et de la formation professionnelle, celle-ci intègre des périodes en entreprise.

Ces périodes en entreprise comprendront désormais deux situations :

- les stages, périodes de découverte de la vie professionnelle, qui se situeront en début de cursus ;
- les périodes en entreprise proprement dites, qui permettront aux élèves de développer en situation professionnelle des aptitudes professionnelles et générales.

Les modalités d'organisation des périodes en entre-

prise seront désormais négociées au cas par cas avec les branches professionnelles en tenant compte des contraintes de chacun des partenaires. L'Education nationale affirmera dans cette concertation son souci de la qualité pédagogique qui devra être garanti.

Localement, les formations en entreprise feront l'objet d'un contrat entre l'établissement de formation, l'entreprise et l'élève. Ce contrat, à dimension pédagogique forte, indiquera notamment les activités professionnelles qui seront confiées à l'élève, les modalités de son encadrement par un tuteur désigné et les objectifs à atteindre à l'issue de la période en entreprise.

Ces périodes feront l'objet d'un suivi systématique par les enseignants et seront validées par un jury mixte sous forme d'un contrôle en cours de formation qu'il faut rénover et reprendre.

L'organisation pratique de ces périodes sera diversifiée, pour une meilleure gestion des horaires des enseignants, pour une plus grande efficacité pédagogique et pour une meilleure utilisation de l'année.

Je souhaite que les IEN qui suivent l'enseignement professionnel soient les pilotes attentifs de la revalorisation de cet enseignement qui constitue une chance décisive pour l'enseignement professionnel public du siècle qui vient, et au-delà de la lutte contre le chômage, pour l'insertion des jeunes, pour le développement économique de notre pays.

Là encore, j'attends de vous que vous fassiez vivre cette rénovation du lycée professionnel, que vous la fassiez connaître à l'extérieur.

Tout cela souligne l'importance que, avec Ségolène ROYAL, nous attachons à l'inspecteur de l'éducation nationale.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous engageons une réflexion sur vos rôles, vos missions, votre métier. Nous le ferons en concertation avec vous. Dans un premier temps, j'ai confié à M. DASTE un rapport sur votre métier. Au recteur MONTEIL, un autre rapport sur l'évaluation des enseignants. Ce sera le début de notre réflexion.

J'attends de ces réflexions, une meilleure définition des tâches, une rénovation de votre métier, une plus juste reconnaissance de votre rôle éminent.

C'est dans cette perspective que je vous adresse ce message en vous souhaitant un bon travail.»

Communiqué suite au message du ministre de l'Éducation nationale au congrès du SI.EN-Fen

Le congrès a entendu la communication du ministre de l'Éducation nationale, transmise par le recteur de l'académie de Créteil.

Il a pris acte de la reconnaissance par le ministre de la légitimité de nos revendications.

En revanche, il se déclare fortement déçu par l'absence d'engagements précis et concrets sur la revalorisation de nos carrières.

En conséquence, le congrès mandate le Bureau national pour mener toutes les actions nécessaires à l'aboutissement rapide de l'ensemble de nos revendications.

La lettre de mission de P. DASTÉ

République Française
Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie

Le Ministre

Paris, le 26 mars 1999

Monsieur l'Inspecteur général,,

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, jouent un rôle capital dans le bon fonctionnement du système éducatif. Ils participent à son évaluation tout comme à celle des enseignants. Au-delà de ces évaluations, leur action est essentielle au pilotage du système éducatif.

Je vous remercie d'avoir accepté d'établir à mon intention un rapport concernant la traduction souhaitable de l'évolution des missions de ces corps d'inspection, sur leur position au sein de l'organisation académique, ainsi que sur les statuts de ces personnels. Vous veillerez à recueillir l'avis des organisations professionnelles représentatives de ces corps et de ceux qui sont leurs principaux interlocuteurs.

La direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, les recteurs et les inspecteurs d'académie vous prêteront toute l'assistance nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude ALLEGRE



Monsieur Pierre DASTÉ
Inspecteur général honoraire
191 rue d'Alésia
75014 PARIS

110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP

Commissions de secteur

Information et Orientation

Rapporteur : Francine GROSBRAS

Des constats :

Premier constat : Le manque de pilotage du système éducatif en termes d'objectifs. Deux grands objectifs : l'élévation du niveau de qualification et l'insertion ne sont plus clairement affichés comme des objectifs pilotes. En conséquence, on remarque une stagnation des taux de passage en seconde et une baisse des passages en STI.

Deuxième constat : Il n'y a ni visibilité ni pilotage des services d'orientation. Les CIO ont un statut "ingérable", dépendant financièrement soit de conseils généraux, soit des rectorats. Dans les réorganisations académiques on se demande quelle place et quel statut ils auront.

Les COP ont un statut hybride : certifiés sans hors classe et les directeurs de CIO, reconnus à parité avec les chefs d'établissements dans les districts, n'en ont pas le statut.

Outre le malaise que ce flou dans le pilotage entraîne, il amène à se priver des compétences des personnels et à se contenter de politiques incantatoires. Par exemple, en voulant, en paroles seulement, valoriser l'enseignement technologique et professionnel, on rebute les jeunes, on se lance sans réflexion dans des campagnes aux objectifs imprécis : attirer des jeunes, modifier leurs représentations... Les éléments dynamisants apparus autour de "l'éducation à l'orientation" sont retombés et le travail en profondeur mené par les équipes n'est ni encouragé ni valorisé.

Troisième constat : à partir de ces constats généraux de morosité, les IEN-IO remarquent que leurs compétences originales d'évaluateurs sont mal reconnues institutionnellement, alors qu'elles sont utilisées et appréciées sur le terrain.

Les fonctions d'évaluation de l' IEN-IO

Elles s'inscrivent dans les missions générales confiées à l'ensemble des corps d'inspection.

Elles ont de ce fait un aspect administratif et pédagogique et s'exercent sur des territoires d'intervention communs aux autres corps d'inspection ou dans des cadres plus spécifiques.

Elles peuvent se décliner selon trois registres d'intervention :

Premier registre : participation et contribution à l'évaluation des systèmes en lien avec les autres catégories d'inspecteurs : audit et évaluation d'établissements, de dispositifs de formation initiale et continue, de fonctionnement d'unités géographiques. Dans ce cadre, la fonction d' IEN-IO s'inscrit dans une mission transversale ; elle s'exerce en collégialité avec les autres inspecteurs ; l' IEN-IO peut porter un regard particulier sur les questions de vie scolaire et d'orientation.

Exemples : Evaluation de projets d'établissements ; évaluation de projets de bassins de formation ; animation et évaluation de dispositifs d'accueil d'élèves en difficulté : MGIEN, classes relais, classes d'accueil, mise en réseau de SES-SEGPA... animation et expertises des dispositifs de formation des personnels ; évaluation d'actions de développement local menées en réseau : pour lutter contre la violence (politique de la ville), développer des réseaux d'accueil (RPIJ), relations avec des branches professionnelles et des partenaires économiques...

Sur le terrain, les IEN-IO sont fortement sollicités par les recteurs et

les inspecteurs d'académie, ils sont appréciés mais ce travail est rarement valorisé par des lettres de missions académiques. Leur positionnement de conseiller technique de l'inspecteur d'académie est bien reconnu, ils souhaitent que leurs missions académiques soient mieux valorisées, ils rappellent qu'ils sont nommés sur une académie.

Deuxième registre : Evaluation des politiques d'orientation des unités d'éducation (bassins, établissements...) en lien avec d'autres catégories d'inspecteurs.

La fonction est plus spécifique, elle couvre l'analyse des aspects administratifs et pédagogiques (évaluation des séquences d'éducation à l'orientation par exemple).

Le regard peut être croisé avec d'autres inspecteurs qui interviennent dans un cadre commun (pour évaluer par exemple la contribution des disciplines dans les activités d'éducation à l'orientation).

Les IEN-IO produisent et analysent des indicateurs statistiques et ils font la jonction entre cet appareillage technique et les réalités du terrain. Leurs "repères de l'orientation" ainsi que leur connaissance des établissements et les observations menées par les CIO permettent d'analyser et de piloter l'orientation au niveau académique et départemental.

Troisième registre : Evaluation des services d'information et d'orientation : audit participatif ou évaluation des CIO, en lien avec d'autres corps d'inspection, le CIO étant assimilé dans ce cadre à une unité éducative.

La fonction revêt un caractère administratif et pédagogique.

Evaluation des COP en application du décret statutaire du 18 juillet 1990.

Nous sommes là dans un registre de fonctions essentiellement pédagogiques.

Exemples : Dans ce troisième registre, où on peut inclure l'évaluation des personnels. Les IEN-IO constatent qu'ils sont impliqués dans l'évaluation de personnels autres que les COP : personnels MGIEN personnels de classes relais, par exemple... Ils ont mission d'animer et d'évaluer des dispositifs (CIPPA, classes relais...) et aussi des personnels enseignant dans ces structures. Ils souhaitent que le débat sur l'inspection des COP soit repris.

Ils constatent l'importance de leur rôle dans l'animation et le suivi des COP et regrettent de ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps à ces actions et à un travail d'entretien d'évaluation avec le COP.

En ce qui concerne l'évaluation des personnels, ils remarquent :

- Le corps des COP et DCIO a un statut identique à celui des certifiés. Il est logique qu'ils soient inspectés par des inspecteurs de même statut que ceux qui inspectent les certifiés.

Ce statut indiciaire correspond à un niveau de qualification largement identique à celui des certifiés.

Le niveau réel de diplôme des nouveaux conseillers d'orientation est la plupart du temps à Bac + 7 (DESS plus deux ans de formation). L'enquête menée en 1995-97 par la DEP a montré que la majorité des conseillers d'orientation étaient titulaire d'un DESS en plus de la formation spécifique. Et le DESS étant indispensable pour occuper des fonctions de psychologue, les auxiliaires recrutés sont la plupart du temps titulaire de ce diplôme.

- L'évaluation des COP doit tenir compte de la spécificité de leurs actes professionnels.

L'inspecteur évalue les actions des COP et le cadre dans lequel elles s'inscrivent : en CIO et en établissements scolaires notamment.

L'entretien et l'examen psychologique ne peuvent pas être "observés" de façon directe, pour des raisons évidentes de déontologie et

Enseignement technique et professionnel

parce que l'observation en elle-même modifie l'acte.

Les séances d'information, les actions multiples d'animation menées en direction de groupes d'élèves et d'adultes : parents, enseignants, partenaires du monde économique, peuvent être menées en présence d'un inspecteur.

D'autre part, les actions des COP s'exercent en partenariat avec les établissements et souvent des intervenants extérieurs. Ils doivent inscrire leur action dans des projets globaux concernant le CIO, les établissements et le district. Ils doivent s'intégrer à différentes équipes : le CIO, l'établissement scolaire.

L'inspecteur peut observer certaines actions (séances d'information par exemple), il peut observer et évaluer les " traces " et les " effets " de la plupart des actes professionnels (bilans d'actions, documents produits ou utilisés, comptes rendus des actes psychologiques).

L'évaluation de ces actes doit s'intégrer dans l'évaluation globale du projet du CIO, de l'établissement, du district. Cette évaluation nécessite un travail collégial de plusieurs inspecteurs aux compétences diversifiées, mais de statut identique.

Le corps de IEN-IO est préparé à répondre à ces missions par leur expérience, les stages PNF, et leur formation actuelle.

Dans l'académie de Versailles, ils sont très fortement impliqués dans le groupe de suivi et d'évaluation du projet pédagogique de l'académie. Ce groupe est constitué par l'Inspecteur général nommé auprès du recteur pour le pilotage académique.

Conclusion :

1- L'évaluation des COP doit tenir compte de la spécificité de leurs actes professionnels.

La notion d'évaluation doit remplacer l'inspection traditionnelle : évaluation des actions, des bilans et appréciation des compétences à travailler en partenariat.

2- Il est indispensable que ces personnels soient évalués par des inspecteurs formés à l'approche de ces actes et de statut IPR.

3- Les missions des inspecteurs concernant l'évaluation des systèmes locaux d'enseignement impliquent un travail collégial d'inspecteurs de rang égal.

Rapporteur : Marie-Paule COLLET

D'entrée l'appellation de la commission a été posée, l'enseignement général ne semble pas s'y retrouver. Il conviendra d'y réfléchir.

La charte pour l'enseignement professionnel du 21ème siècle :

Tout d'abord, nous devons dénoncer le fait qu'il n'y ait pas eu de consultation lors de la préparation de cette charte. De plus les lycées professionnels ont été traités à part.

Le sous-titre «l'enseignement professionnel intégré» nous interpelle ; personne ne se retrouve sous cette dénomination ; des explications seront demandées au Ministre. Nous rappelons qu'en tant qu'organisation syndicale nous avons toujours défendu l'alternance sous statut scolaire.

Globalement, certaines orientations nous paraissent positives et notamment :

- la reconnaissance de l'égale dignité de la voie professionnelle ;
- la volonté d'une meilleure gestion du travail des élèves, d'une meilleure gestion de l'alternance.

Mais des interrogations subsistent, notamment par rapport à la mise en oeuvre de ces mesures.

Nous regrettons que la charte de l'enseignement professionnel ne prenne pas en compte la réforme des lycées technologiques ni l'apprentissage.

Pour ce qui est de la formation des enseignants, celle-ci ne nous paraît pas actuellement satisfaisante et il faut mettre à profit la nouvelle réorganisation de la formation continue pour remettre à plat l'ensemble du dispositif de formation. Force est de constater qu'après huit ans d'existence les IUFM n'ont pas pris la mesure de la spécificité des besoins en formation des enseignants de lycée professionnel.

Nous demandons aux collègues d'être vigilants et d'être une force de proposition par rapport à l'application de la charte.

Pub FOUCHER

Commission « vie syndicale » Modifications des statuts et du règlement intérieur

La commission a examiné les propositions de modifications des statuts émises par le Bureau National, ainsi que les contributions académiques sur ce thème. Après discussions, elle propose au Congrès les modifications suivantes, qui répondent à quatre objectifs principaux :

1. prendre en compte de nouvelles situations professionnelles dans le champ de syndicalisation et notamment le C.F.A. (Congé de fin d'activité) ;

2. en harmonisation avec les statuts de la FEN, assurer et renforcer l'indépendance syndicale, en évitant le cumul de mandats politiques et syndicaux par les mêmes personnes ;

3. favoriser la communication interne et faciliter la circulation de l'information entre instances syndicales et entre membres ;

4. se donner des garanties comptables pour la gestion des trésoreries locales, tout en réaffirmant le caractère national du syndicat.

Modifications proposées au Congrès (page 1 et 2 des Statuts et Règlement intérieur) et adoptées après discussion et vote en assemblée plénière.

Nota : il a été décidé de supprimer la mention «de droit» à l'article 15 modifié.

Nota : les statuts et le règlement intérieur sont consultables sur le site Web du SI.EN à la rubrique «Organisation du syndicat».

Rapporteur : Bernard LESPES

Pub NATHAN

Le site Web du SI.EN

<http://www.fen.fr/~sien>

Ouvert officiellement lors du congrès, le site Web du SI.EN est un outil de communication qui doit répondre aux besoins exprimés par plusieurs des intervenants par rapport à deux objectifs :

1 - mettre à la disposition des adhérents une information complète et en permanence actualisée, tant au plan syndical qu'au plan administratif ;

2 - permettre aux adhérents une participation plus active à la vie du syndicat en facilitant la circulation des informations et l'expression de chacun.

Un site en chantier

Le site est actuellement en chantier et les rubriques prévues seront progressivement mises en service notamment en ce qui concerne l'ouverture de forums et la vie des sections.

Chacun doit considérer qu'il est un producteur potentiel d'information et communiquer immédiatement au SI.EN tout document ou information susceptibles d'intéresser l'ensemble des adhérents.

sien@fen.fr

Un accès qui sera réservé aux adhérents

L'ensemble du site est pour le moment accessible à tout public mais la plupart des rubriques seront prochainement réservées aux seuls adhérents et donc protégées par un mot de passe.

Dans cette perspective, chaque adhérent peut dès maintenant communiquer au SI.EN son adresse électronique afin de constituer une liste de diffusion qui sera utilisée tant pour communiquer le mot de passe que pour la diffusion d'informations ciblées.

Sommaire du site Web SI.EN

Flash et actualité

Editorial du Secrétaire Général

Dossiers

Carrières des inspecteurs

Système éducatif

Commissions de secteur

Forums

Vie des sections

Liens

Organisation du syndicat

Pub CASDEN

Un plan qualité pour les enseignements technologiques et professionnels industriels

L'insertion des individus au sein du système de production suppose aujourd'hui que ceux-ci possèdent une solide capacité d'adaptation et d'évolution afin de répondre aux exigences du marché de l'emploi. Cette souplesse fonctionnelle n'est pas sans conséquence sur le dispositif de formation, ce qui a conduit l'inspection générale de Sciences et Techniques Industrielles à élaborer un " plan qualité pour les enseignements technologiques et professionnels industriels ". Ce plan se décline autour de 7 axes complémentaires qui concernent aussi bien l'organisation des structures de formation que leur pilotage.

Axe 1 : *au niveau des régions, optimisation des moyens et des procédures en matière de prospective et de développement des formations professionnelles*

C'est le niveau du choix politique : l'objectif est de promouvoir une collaboration entre les différents partenaires pour assurer la mise en oeuvre de plans de développement des formations cohérents et volontaristes.

Axe 2 : *au niveau des rectorats, optimisation des stratégies d'implantation des formations professionnelles*

La mise en place d'un groupe de pilotage académique permettrait de proposer une carte des formations répondant aux attentes du secteur économique et assurant une répartition équilibrée des différentes modalités de formation au sein de l'académie (formation initiale sous statut scolaire, formation initiale sous statut d'apprentissage, formation continue).

Le dispositif académique doit assurer une gestion saine des flux en fonction des débouchés (dans le domaine de l'emploi, mais aussi dans celui de l'offre de poursuite d'études). Il doit aussi optimiser les moyens d'enseignement (formation des personnels) et la coordination de la filière (responsabilité d'un seul inspecteur STI, unification des directions des lycées technologiques et professionnels).

Axe 3 : *au niveau des services académiques d'information et d'orientation, information et orientation vers les filières professionnelles*

L'information des jeunes et de leur famille devrait être centrée prioritairement sur les métiers et leurs images ; l'information sur les parcours de formation ne devrait intervenir que dans un deuxième temps. L'utilisation des NTIC permettrait de relayer cette information au plus près des besoins des usagers.

Des actions d'information et de formation à l'orientation destinées aux professeurs devraient être mises en oeuvre dès la formation de ces derniers au sein des IUFM.

Axe 4 : *au niveau du collège, l'information des familles et des enseignants*

Pour combattre l'idée généralement répandue selon laquelle seules des études générales garantissent la réussite sociale, il faut d'une part informer objectivement les collégiens et leur famille de l'intérêt des filières technologiques et professionnelles, et d'autre part revaloriser celles-ci en mettant en place des dispositifs de formation permettant la poursuite d'études (notamment en BTS).

Axe 5 : *l'enseignement technique, voie de la réussite*

Permettre au jeune accueilli au sein de la filière technologique ou professionnelle de construire son projet personnel à partir de l'analyse objective de ses atouts, et non du constat stérile de ses carences, implique la mobilisation de tous les acteurs du système éducatif pour un accompagnement de qualité.

La diversification de l'offre éducative du niveau V (CAP) au niveau III (BTS) et le renforcement des moyens humains et matériels sont incontournables pour permettre aux élèves de valoriser leurs compétences.

Axe 6 : *le projet d'établissement, outil de pilotage de la qualité au niveau de l'établissement de formation*

Les variables liées à l'environnement socio-économique imposent de moduler les orientations nationales en fonction de la situation particulière de chaque établissement. Le projet d'établissement est dès lors la réponse la mieux adaptée à cette contrainte. Sa composante évaluative permet d'en réguler la mise en oeuvre ; il convient pour cela de définir avec soin les indicateurs de qualité.

Véritable " plan qualité ", le projet d'établissement doit assurer la promotion du travail en équipe, tant au niveau de la structure de formation qu'avec ses partenaires (établissements de formation en amont et en aval, entreprises...).

Axe 7 : *pilotage ministériel des enseignements technologiques et professionnels par la formation et le recrutement*

des professeurs et des personnels d'inspection et d'encadrement

La diversité de l'enseignement professionnel et technologique suppose une gestion et un pilotage rigoureux. Ainsi, la mise en place de centres de ressources permettrait d'assurer la veille technologique et conceptuelle qu'imposent les évolutions rapides et continues dans le secteur industriel. En outre, il apparaît indispensable de prévoir une formation continue pour tous les personnels intervenant dans le cadre de l'enseignement professionnel et technologique, quel que soit leur niveau de responsabilité. D'autre part, la création d'un corps unique d'enseignants pour les lycées technologiques et professionnels, celle d'un corps unique de chefs de travaux, ainsi que celle d'un corps unique d'inspecteurs territoriaux, permettraient de gérer au mieux le recrutement et d'envisager plus sereinement les spécialisations souhaitables. Enfin, la mise en place, auprès de chaque recteur, d'une cellule chargée de gérer les ressources académiques contribuerait à concilier au mieux les besoins des entreprises et les exigences de la formation.

D'après un document de l'Inspection Générale Sciences et Techniques Industrielles (30/04/98)